

ABONNEMENT.

ANNUEL :	
En av.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
POSTÉ :	
En av.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne	20 c.
Reclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez EM. BAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Janvier 1880.

Chronique générale.

M. Wallon, le père de la Constitution que nous subissons, s'est vu obligé d'adresser une sévère réprimande à sa fille trop émanicipée. Il l'a fait avec une grande sagesse et un talent remarquable ; mais nous doutons fort que l'enfant indocile profite de ces utiles conseils. La grande expérience du vénérable doyen de la Faculté des lettres de Paris, qui fut lui-même ministre de l'instruction publique, le désignait clairement comme un des premiers champions de la lutte oratoire qui s'est engagée au Sénat à propos du projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Wallon faisait partie de l'ancien conseil ; il est, comme il l'a dit lui-même, depuis quarante-huit ans dans l'Université ; aussi sa compétence dans ces questions d'enseignement est-elle indéniable et sa voix a-t-elle un grand poids dans cette importante discussion.

L'honorable sénateur a pendant plus d'une heure démolie pièce à pièce les projets incohérents de M. J. Ferry, il en a démontré la fausseté, retorcqué les spécieux arguments ; il a rétabli la vérité des faits et réduit à néant toutes les allégations du ministre actuel et du rapporteur de la commission. Il suffisait de considérer M. J. Ferry, assis à son banc de ministre, pour s'assurer que toutes les paroles de M. Wallon portaient juste. L'attitude du ministre était, en effet, pileuse, sa mine était allongée, et sa tenue embarrassée témoignait suffisamment qu'il n'était pas sur un lit de roses.

Le discours de M. Wallon a surtout une importance considérable par son côté pratique, c'est le langage d'un homme du métier, — si nous pouvons nous servir de cette expression. — L'orateur n'a pas appuyé sur

les grands principes de la liberté d'enseignement ; il a démontré que le projet de loi sur la réorganisation du conseil supérieur était une faute au point de vue pédagogique, au point de vue de la justice et même au point de vue des intérêts de l'Université.

« Le conseil supérieur, a-t-il dit, est une institution qui domine l'enseignement à tous ses degrés et sous toutes ses formes ; il est l'arbitre de l'enseignement privé et le régulateur de l'enseignement public ». M. J. Ferry ne veut en faire qu'un conseil exclusivement pédagogique. M. Wallon n'a pas eu de peine à prouver combien ce point de vue était faux. Avec une logique implacable et en s'appuyant sur des témoignages d'hommes supérieurs dont les noms ne sauraient être suspects à la gauche, il a établi que le conseil devait être la représentation libre et fidèle de tous les éléments de la société également intéressés dans la préparation des générations à venir.

Nous ne pouvons entrer dans l'énumération de tous les arguments exposés par le savant sénateur pour établir que la composition de l'ancien conseil, qui comprenait des ministres des cultes, des membres de la cour de cassation, de l'Institut, des délégués des ministres de la guerre et de la marine, répondait bien mieux aux besoins sociaux que le conseil proposé qui n'est en définitive qu'une assemblée de pédagogues.

M. Wallon a parfaitement exposé le but principal du projet de loi présenté par le ministre de l'instruction publique ; ce but, c'est l'élimination des évêques du conseil supérieur, il n'y en a pas d'autre. L'honorable orateur l'a nettement indiqué, et M. Ferry n'a pas protesté.

« Les ministres des cultes forment, disait M. Vacherot, un élément intégral de ce conseil. Ils y ont leur place, non pas seulement au nom des établissements, des écoles qu'ils peuvent diriger, ils y ont leur place encore au nom de l'immense majorité des familles qui tiennent à avoir des garanties pour l'éducation et l'instruction de leurs enfants. »

Ce langage de M. Vacherot n'est pas un

langage suspect, et M. Wallon l'a rappelé avec un grand à-propos, ainsi que l'opinion conforme de M. Bertauld. M. Wallon a joint d'utiles renseignements sur la conduite des évêques dans le conseil supérieur ; il a montré les nobles représentants du clergé catholique et français appliqués à maintenir les règles de la plus scrupuleuse impartialité et toujours soucieux des intérêts de l'Université.

Le discours de M. Wallon a produit un grand effet, et les nombreux applaudissements qui ont salué l'orateur à sa descente de la tribune lui ont prouvé combien il rencontra de sympathies parmi ses collègues, et combien on le remerciait d'avoir avec tant de talent pris la défense, lui universitaire, de la liberté de l'enseignement.

M. Roger-Marvaive a essayé de répondre à M. Wallon ; mais il n'a réussi qu'à endormir l'Assemblée par un discours de deux heures qui n'a été qu'un fastidieux galimatias.

On s'est beaucoup entretenu d'une réunion plénière des droites et de la nomination de douze délégués désignés par les groupes de la minorité pour former une sorte de comité qui pourra assurer la promptitude et l'accord nécessaires dans l'exécution des résolutions communes à ces groupes. Plusieurs journaux, croyant voir dans le choix de ces délégués un nouvel essai de ce que l'on a appelé l'Union conservatrice, ont donné à cette tentative un caractère qu'elle n'a point. Il s'agit simplement d'une initiative exclusivement parlementaire, d'une mesure d'ordre intérieur destinée à permettre aux groupes de la minorité du Sénat de se concerter rapidement et d'agir avec ensemble dans les questions qui ne les divisent point.

La droite royaliste a écarté toute équivoque, et ses déclarations très-fermes n'ont soulevé aucune contradiction. Elle représente le groupe le plus nombreux de la minorité, et aussi a-t-elle obtenu que la moitié des délégués fût laissée à son choix.

La droite royaliste a donc six délégués sur douze ; ce sont MM. Lucien Brun, de

Larcinty, Chesnelong, Le Guay, de Kerdrel, de Larcy.

Le centre droit a nommé MM. Ancel, de Chabaud-Latour, de Bondy, Balthie.

Le groupe de l'Appel au peuple a désigné MM. Barrot et Oscar de Vallée.

M. Lepère consentirait à perdre encore un des fleurons de sa couronne ministérielle pour faire plaisir à M. Gambetta, qui lui aurait demandé ce sacrifice. Le service de la presse française — parisienne et départementale — cesserait d'appartenir au ministère de l'intérieur pour être attaché au ministère de la justice.

La division de la presse étrangère serait supprimée par mesure d'économie pour ne pas faire double emploi avec le service déjà établi au ministère des affaires étrangères.

Le *Globe* annonce que M. le général du Barail, ancien ministre de la guerre, vient de mourir à Nice.

Voici M. Cochery qui va commencer à son tour l'épuration de son ministère. On annonce que de grands changements vont être apportés dans le personnel des Postes et Télégraphes, à Paris et en province, d'ici la fin du mois.

On parle beaucoup du scandale causé à Lyon par le citoyen préfet Oustry et son secrétaire général, pendant la cérémonie des prières publiques ordonnées par la Constitution.

On sait que ces deux fonctionnaires, pour bien marquer aux yeux des radicaux lyonnais qu'ils n'entraient dans une église que contraints et forcés, sont restés couverts pendant toute la cérémonie. M. Lepère, qui n'est pourtant pas bien scrupuleux, blâme hautement cette infraction aux règles les plus élémentaires de la bienséance.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RESSOURCES

MA TANTE JEANNE

HISTOIRE CAMPAGNARDE.

(Suite.)

Tante Jeanne avait vingt ans de plus que moi, qui en avais dix-huit à cette époque ; mais elle n'en avait que cinq de plus que mon frère, ce qui ne nous empêchait pas d'avoir, l'un et l'autre, pour elle, un grande déférence, un profond respect, et d'écouter ses paroles, ses remontrances et ses conseils avec une religieuse attention.

Elle avait le bon sens, la sagesse, la beauté, en même temps que la bonté, si bien que la voyant chaque jour, mon frère et moi, depuis notre enfance, sans avoir jamais découvert en elle la moindre imperfection, nous avions pris de sa personne la plus haute idée.

C'était pour nous la femme incomparable et sans tache, l'ange protecteur du foyer.

Avec la beauté dont tante Jeanne était douée, grâce à ses vertus et au nom qu'elle tenait de ses aïeux, elle n'avait pas été sans trouver maintes fois

à se marier, à se bien marier même, puisque ceux qui l'avaient recherchée avaient eu le cœur pris par tout autre chose que par les écus, dont au reste la chère fille était aussi dénuée que nous l'étions tous les deux, Aubin et moi.

Ceci prouvait d'autant plus en faveur des époux que prendre une femme sans fortune est une preuve évidente du désintéressement qui devient de plus en plus rare, par conséquent aussi de plus en plus méritoire. Je crois donc pouvoir affirmer qu'elle se serait bien mariée en acceptant le nom de l'un des prétendants qui aspiraient à l'épouser dans de telles conditions de pauvreté.

Mais tante Jeanne, qui savait combien elle nous était nécessaire, n'avait jamais voulu admettre qu'elle pût nous quitter, même pour s'en aller être heureuse loin de nous.

Une nouvelle famille l'aurait absorbée, au nom des devoirs, nouveaux aussi, qu'elle aurait acceptés en y entrant, et ses pauvres neveux lui tenaient si fort au cœur, par les soins dont elle les avait comblés de tout temps, par l'affection qu'elle leur portait depuis qu'ils étaient au monde, qu'elle n'éprouvait pas le besoin de se donner d'autres enfants qu'eux, de se créer d'autre tendresse que celle qu'ils lui rendaient en échange de tout ce qu'ils recevaient d'elle, en affection et en bons soins de toutes sortes.

Les imperfections dont est pétrie la créature sont

les seuls points qui nous permettent de découvrir les attaches qui la relient à notre monde mauvais.

En étant imparfait on affirme son existence humaine, aussi tante Jeanne nous paraissait-elle être quelque chose de surnaturel, tant elle était exempte d'ombre et de faiblesse.

— Et de l'argent ? venait-elle de dire de sa douce voix qu'elle semblait avoir assoupli encore pour poser cette terrible et cruelle question à son pauvre et cher neveu.

— J'y pense, tante Jeanne, répondit mon grand frère, j'y pense même beaucoup, je vous assure, car l'argent n'est vraiment pas le côté brillant de notre situation, je suis bien forcé de vous l'avouer, quelque tristesse que j'en éprouve.

Tante Jeanne soupira.

En entendant soupirer tante Jeanne, je soupirai aussi.

Aubin en fit autant de son côté. Cela ne prouvait pas que la situation fût facile, mais cela attestait que nous la jugions tous de la même façon et que nous la voyions sous le même jour peu gai.

— Est-elle bien loin, cette campagne ? demanda tranquillement tante Jeanne à Aubin, comme si elle faisait une question en l'air qui, pour elle, n'aurait eu d'autre importance et d'autre but que de rompre les pénibles réflexions auxquels nous nous laissions aller tous les trois.

— Douze lieues à peu près, répondit mon frère

presque bas, tant il lui semblait que cet espace à parcourir s'augmentait en raison de tout ce qui nous manquait pour entreprendre modestement, mais au moins régulièrement, ce voyage.

Les pauvres ont parfois d'étranges pudeurs à l'endroit de leur pénurie. Ils n'osent point en parler à voix haute, ni en laisser voir le tableau désenchantant aux yeux d'autrui ; eux-mêmes ne la constatent point sans prendre une foule de précautions, presque d'égards, vis-à-vis de la terrible hôteesse.

Leur pénurie est comme une blessure, sensible et douloureuse tout à la fois, que l'on ne saurait toucher impunément sans faire souffrir, une fois encore, celui qui en est atteint.

Il y eut, après ces quelques mots, un moment du plus éloquent de tous les silences.

Ce fut tante Jeanne qui le rompit.

Moi je n'aurais pas osé, et mon frère Aubin était plongé dans des calculs qui probablement lui étaient inspirés par notre manque total d'argent, en face d'un voyage à entreprendre ; car le voyage avait beau être court, nos ressources étaient bien plus courtes encore, et cela était bien fait pour donner fort à songer à mon frère, qui était le chef de la famille.

— Je crois qu'il serait sage alors de se coucher de bonne heure, reprit tante Jeanne, car il faut s'en remettre à la Providence et à son courage, quand il ne nous reste plus que notre courage pour

Le citoyen Oustry s'était excusé en disant qu'il croyait que le port du costume officiel l'autorisait à agir comme il l'a fait. M. Lepère lui a rappelé sévèrement que les « soldats en armes seuls avaient le devoir de rester couverts pendant le service divin. » C'est la première fois qu'on voit le représentant du gouvernement dans une grande ville commettre un pareil oubli des convenances et de sa propre dignité.

Les révocations étant à l'ordre du jour des maîtres que la République nous a donnés, il nous faut chaque jour ajouter quelques nouveaux noms à la longue liste des victimes de l'épuration.

On mande de Foix, 22 janvier, que M. de Coma, architecte du diocèse de Pamiers, vient d'être révoqué des fonctions dont il était investi depuis plus de trente ans. M. Deménieux, architecte à Paris, a été nommé à sa place. M. de Coma doit à ses opinions conservatrices l'honneur de la mesure qui le frappe.

A Roubaix, M. le préfet du Nord vient de révoquer un Frère des écoles chrétiennes sous le ridicule prétexte qu'il avait distribué dans sa classe « des brochures politiques ».

Il y avait eu, en effet, distribution, mais la brochure distribuée aux élèves pour être remise à leurs parents n'était autre que celle de M. Barragon : *Gardons nos Frères*, et dans laquelle l'auteur, en dehors de tout esprit de parti, se borne à défendre l'enseignement religieux contre l'enseignement laïque.

Un magistrat tout récemment révoqué, M. Dufour d'Astafort, substitut de M. le procureur général de Poitiers, adresse à l'Union de l'Ouest, d'Angers, la lettre suivante :

Poitiers, le 20 janvier 1880.

Monsieur le rédacteur en chef,

L'Union de l'Ouest publie, dans son numéro du 16 courant, un article extrait d'un journal de Paris où l'on s'est plu à me signaler comme un magistrat républicain, révoqué seulement pour avoir osé, dans une solennité judiciaire, proclamer l'indépendance de la magistrature.

J'avais, monsieur, un titre plus sérieux encore à l'honneur qui vient de m'être fait. Je n'ai jamais été et je ne suis pas républicain.

La réserve dans laquelle, au point de vue politique, j'ai dû me renfermer pendant l'exercice de mes fonctions, n'impliquait de ma part rien autre chose que l'observation d'un devoir élémentaire de convenance et de loyauté.

J'en puis dire autant du passage de mon discours du 4 novembre, dont l'auteur de l'article a pris texte pour étayer son assertion. En me bornant exclusivement à affirmer le respect de la magistrature pour la loi constitutionnelle, je n'ai rien exprimé qui pût ressembler à une profession de foi.

Je repousse donc la qualification qui m'a été si gratuitement attribuée; et, encore qu'elle ne soit pas de nature à trouver facilement crédit, j'ai à cœur d'y opposer une protestation catégorique.

aide et nulle autre protection que celle que nous sommes en droit d'attendre du ciel.

C'est vrai, répondit Aubin, dont le front ne perdait pas ses plis soucieux.

C'est bien vrai, tante Jeanne, m'empressai-je d'ajouter aussi, tant j'avais l'habitude de dire « oui » à tout ce qu'elle avançait.

Donc, en nous couchant tôt, continua-t-elle, nous pourrions nous lever de façon à partir demain vers les trois heures.

Comme cela, à pied? s'écria Aubin, qui ne pouvait en croire ses oreilles.

Nous marcherions tranquillement, à notre petit pas, sans nous presser, jusqu'à huit heures, reprit la chère fille, alors nous songerions à prendre le déjeuner que nous emporterions avec nous afin de n'avoir aucune dépense à faire dehors, et pour cause.

Je vais tout arranger, ce soir, dans vos deux carnassières, dit-elle. Aubin, qui est le plus fort, portera la plus lourde; Jacques se chargera de l'autre.

Quand nous aurons atteint cette première halte, nous nous reposerons en prenant notre repas du matin, et il faut espérer qu'au bout de cette part du chemin que nous devons faire, nous trouverons quelque coin d'ombre épaisse et fraîche où nous nous abriterons.

Nous prendrons alors une bonne heure, s'il le

Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer ma lettre dans le prochain numéro de votre excellent journal, et d'agréer en même temps l'expression de mes sentiments les plus distingués.

E. DUFOUR D'ASTAFORT,
Ancien substitut du procureur général
à Poitiers, avocat.

Nous lisons dans le National :

« Le Figaro a raconté broyamment et présenté comme un fait d'une gravité exceptionnelle une rixe qui a eu lieu en Syrie, à Alexandrette, entre des matelots français d'un aviso de l'Etat, le *Latouche-Tréville*, et des musulmans.

Il ne faut voir dans cette collision qu'un effet regrettable des passions religieuses. Il n'y a eu ni préméditation, ni peut-être même mauvaise volonté de la part du caïmacan; mais il est certain qu'il a mal rempli son devoir et qu'il a protégé d'une façon insuffisante nos nationaux.

M. Fournier, notre ambassadeur à Constantinople, a immédiatement demandé la destitution du fonctionnaire maladroit et faible; l'action personnelle de notre représentant est très-grande auprès du sultan, et il a sans doute obtenu la satisfaction qu'il réclame.

Sans exagérer un fait accidentel, il peut être vrai que l'abandon trop réel de notre situation traditionnelle en Syrie n'est pas fait pour inspirer le respect de notre pavillon aux habitants du pays. Il est certain qu'en Orient l'influence ne s'acquiert et ne se maintient que lorsqu'elle est appuyée par une force réelle continuellement sentie. Nous n'avons aucun intérêt à provoquer des complications de ce côté et surtout à tracasser sans motif; mais, sans compromettre en rien notre rôle naturel dans ce pays, il est bon que les musulmans syriens et les autorités turques sachent toujours que nous existons.

Le National, à l'exemple du *Journal des Débats*, feint de ne pas avoir lu la dépêche communiquée à la presse par l'Agence Havas. Cette dépêche, que nous avons reproduite hier et qui est datée de Constantinople le 22 janvier, porte que le sultan a refusé de révoquer le caïmacan et ordonné une enquête.

Cette rectification nécessaire étant faite, nous constaterons l'aveu de la feuille républicaine sur « l'abandon trop réel de notre situation traditionnelle en Syrie ».

La République épure au dehors le prestige séculaire de la France, et son « existence » est préjudiciable à l'extérieur comme à l'intérieur au respect que notre patrie a le droit d'exiger.

Etranger.

ANGLETERRE. — Le Times, parlant de l'augmentation projetée de l'armée allemande, ne voit rien de menaçant dans cette mesure, ni

rien qui confirme les bruits inquiétants, mais non fondés, qui naguère ont troublé l'esprit public. Les Français n'y trouveront ni plus ni moins de signification que dans leur propre réorganisation militaire qui est en train de s'opérer. Ce qui est inquiétant dans cette question, c'est simplement la preuve éclatante qu'elle fournit de l'épouvantable état de trêve armée dans lequel se trouve l'Europe. Chaque jour, de sombres nuages passent à l'horizon.

Un éclair, en apparence accidentel, peut en provoquer subitement la rupture. Dans cette situation; l'Angleterre a pour devoir de se tenir, autant que possible, libre de tout embarras inutile, afin d'être en mesure de faire au besoin entendre sa voix au moment critique, lorsque l'intérêt de toute l'Europe sera en jeu. Pour remplir efficacement ce rôle, il faut que l'Angleterre soit forte et en état de paix.

Le Daily Telegraph développe des idées analogues.

Chronique militaire.

Les sous-comités pour le classement des officiers inférieurs et des sous-officiers ont été nommés vendredi dernier. En voici la composition :

Infanterie. — Président, le général Lefebvre; membres, les généraux Carteret-Trécourt, Dumont, Sausier.

Cavalerie. — Président, le général de Galliffet; membres, les généraux Cornat, Schmitz, Bittot.

Ces sous-comités se réuniront le matin trois fois par semaine.

La commission mixte de l'état-major a tenu sa seconde séance au ministère de la guerre. M. Duclercq présidait.

La délibération a débuté par une discussion générale sur le projet. On s'est demandé notamment si les brevets à décerner devaient porter le titre de brevet d'état-major, ou de certificat de hautes études militaires.

La commission a adopté ensuite les deux premiers articles du projet nouveau présenté par le gouvernement.

L'un de ces deux articles vise l'organisation du service des archives d'état-major; cette discussion particulière sera reprise ultérieurement.

Vu l'importance de la prochaine réunion de la commission relative à la proposition Laisant sur la réduction du service militaire à trois années, la commission sera convoquée demain mercredi. Le ministre de la guerre doit faire connaître, à cette réunion, l'avis du gouvernement sur la réduction du service militaire.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

On nous dit que la nouvelle école laïque de jeunes filles, ouverte rue du Prêche, dans l'ancien local des Sœurs de Saint-André, ne compte pas une seule élève.

Plusieurs de nos concitoyens ont émis l'idée, que nous transmettons à notre administration municipale, de profiter de la circonstance et de transformer en caserne de passage cet immeuble, pour recevoir dès aujourd'hui les troupes qui logent en ville, chez l'habitant, depuis plus d'un mois.

Nous sommes convaincu qu'il suffira d'émettre une semblable idée pour que notre administration l'accueille avec empressement, dans l'intérêt de ses administrés et des soldats eux-mêmes qui préféreraient loger ensemble.

M. le Sous-Préfet de Saumur a fait savoir, le 23 janvier, à M. Bouvet, de Paris, qu'il n'avait pas reçu la lettre que celui-ci lui avait adressée.

On sait que M. Bouvet proposait d'attaquer la banquette de Villebernier au moyen de pétrole ou de goudron versé de distance en distance et enflammé. Nous avons publié l'exposé de ce système dans l'Echo Saumurois du 22.

L'essai de ce procédé n'a pas encore été tenté. Nous pensons que M. Bouvet devrait s'adresser directement à M. le ministre des travaux publics, qui donnerait sans doute des ordres pour un essai et qui déléguerait au

besoin M. Bouvet lui-même pour diriger ses expérimentations.

Notre situation préoccupant la France entière, chacun apporte son concours pour nous délivrer de notre redoutable voisinage. Nous avons reçu de Toulouse la lettre ci-après, que nous nous empressons de publier.

L'emploi de la chaux, préconisé par notre honorable correspondant méridional, ne nous semble pas devoir être le moins despendieux.

Voici cette lettre :

Toulouse, le 24 janvier 1880.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'Echo Saumurois,

Les dernières nouvelles concernant la situation critique de Saumur sont moins alarmantes, et, à l'heure actuelle, il n'y a aucune crainte de voir le glacier se déplacer. Ceci est fort bien et tranquilliserait dans une certaine mesure les intéressés. Il serait téméraire, néanmoins, d'engager l'avenir, et, pour ma part, je crains fort que les nouveaux glaçons charriés par la Loire n'obstruent entièrement son lit et obligent l'eau à se frayer une autre route au dehors...

Un effort suprême doit être tenté pour parer à cette terrible éventualité; rien ne doit être négligé pour en assurer le succès, et les plus petits moyens doivent trouver leur emploi.

À ce sujet, je lis dans le journal la Dépêche, du 20 courant, sous la rubrique : « L'embacle de la Loire », un article qui mérite une certaine attention.

L'auteur indique, comme pouvant produire un bon effet, « la chaux vive répandue abondamment sur la couche glacée dans une limite de... »

Raisonnablement, il est impossible de songer à fondre une quantité si considérable de glace, mais il y a là une idée qui pourrait être féconde si elle était dirigée dans le but d'obtenir la désagrégation des glaçons. Ne pourriez-vous pas, Monsieur le Rédacteur, prendre sa cause en main et la défendre dans votre estimable journal, en publiant cette lettre? Abandonnée à elle-même, elle court grand risque de passer inaperçue, ce qui serait regrettable. N'a-t-on pas dit d'ailleurs « qu'une idée est un coin qu'il faut souvent faire pénétrer par le gros bout? » Qui, mieux que la presse, est à même d'aboutir en pareille circonstance?

Le meilleur mode d'emploi de la chaux étant subordonné à mille et une circonstances, reste tout entier de la compétence des ingénieurs présents sur les lieux. Toutefois, j'estime que l'on peut faciliter l'action de la chaux en la répandant dans un nombre infini de sillons creusés à la surface de la glace et limitant des blocs dont le volume serait calculé sur le poids que peut entraîner le courant.

Si l'action de la chaux mise en présence de l'eau congelée tardait à se produire, il serait facile de provoquer le travail moléculaire de cette substance en ouvrant la première couche avec de l'eau ordinaire; une fois produit, le phénomène se continuera de lui-même.

A mesure que le sillon se creuserait, il serait utile de diminuer la couche de chaux défilée, que l'on remplacerait par une autre couche de chaux vive; ce serait une chance de plus pour arriver vite.

Mais je m'attarde, Monsieur le Rédacteur, à des remarques inutiles pour les hommes compétents, et comme je ne voudrais pas abuser de votre bienveillance, je termine par cette question : *Qu'en coûte-t-il d'essayer un moyen qui serait aussi simple que pratique?*

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

MYAL,

Conducteur des ponts-et-chaussées en retraite.

Le bureau météorologique du New-York Herald nous communique la dépêche suivante :

« New-York, 25 janvier. Des troubles atmosphériques arriveront sur les côtes de la Grande-Bretagne, de la France et de la Norvège, entre le 28 et le 30, suivis de pluie et peut-être de neige dans les contrées du nord, du sud-est, tournant au nord-ouest; bourrasques ou forts vents. »

Si, depuis trois semaines, tous les journaux n'ont cessé d'entretenir leurs lecteurs de l'embacle de Saumur, aucun n'a omis non plus de mentionner la brillante conduite du maréchal-des-logis Lamy, de la brigade de Saumur, et l'ordre si flatteur porté par M. le général commandant le 9^e corps d'armée.

Le Journal de la Vienne dit que « ce sous-

(A suivre.)

MIR D'AGRONNE.

officier avait autrefois exercé ses fonctions à Montmorillon et à la Trimoille, où il a laissé d'excellents souvenirs. »

Samedi dernier, l'Illustration a publié, d'après les croquis de M. Daroy, son envoyé spécial, des gravures représentant « la banquise de Saumur », accompagnées d'une longue notice descriptive. La première de ces gravures nous montre « les pontonniers creusant un chenal pour l'écoulement des eaux de la Loire » ; la seconde, sur la même page, donne le « sauvetage des habitants de l'île de Souzay par les gendarmes et les pontonniers. » Enfin, le « panorama de la grande banquise de Saumur, vue prise au-dessus de l'île de Souzay », est établi sur deux pages du journal. Tout en louant l'habileté du dessinateur, nous devons dire que ce dernier tableau a un horizon trop étendu ; il laisse voir dans un lointain confus la ville de Saumur et ne donne qu'une assez faible idée de l'embâcle ; en outre, il ne brille guère par l'exactitude du paysage.

On lit dans l'Indépendant de Tours :

« Dimanche, une foule nombreuse s'est encore rendue à Saumur visiter les glaces ; nous n'avons rien à ajouter à nos renseignements de samedi ; des mines sont faites par des pontonniers : plusieurs partent simultanément en face Villebernier ; des pontonniers armés de crocs achèvent de disjoindre les blocs ébranlés par les explosions de dynamite. Notre honorable compatriote, M. le capitaine de La Narde, est tombé à l'eau en aidant aux hommes qui débarrassaient les glaces. Les hôtels étaient littéralement envahis, et les dîneurs attendaient impatiemment leur tour. »

» Au rapide de 40 heures 28 minutes, deux voitures ont dû être ajoutées au train. »

NANTES.

Dimanche, à 7 heures du soir, dans un chemin voisin de la propriété Lafond, lieu dit à la Grande-Sensive, à 40 mètres du chemin de la Jonnelière, on a trouvé gisant sans vie le corps d'un individu convenablement vêtu, la tête dans une mare de sang et un revolver de cavalerie à portée de sa main. Dans les poches de ses vêtements trois cartouches de revolver, un anneau avec trois clefs et un cahier de papier à cigarette ; plus une facture, au nom de Raffin, sous-officier de remonte, émanant de chez M. Sarget-Girault, magasin de la Paix, rue d'Orléans, 6, à Saumur, ce qui fait présumer que le défunt appartient à la garnison de Saumur. (Espérance du peuple.)

— Des glaces de nouvelle formation dérivent toujours dans le port.

Le bateau à vapeur Charles-Philippe, arrivé dimanche à la marée du soir, a trouvé beaucoup de glaces dans le bas de la rivière et a eu beaucoup de peine pour monter à Nantes.

Variétés.

LA MER DE GLACES A SAUMUR.

Nous lisons dans l'article « Causerie » de la Défense :

Malgré le froid rigoureux, les prédictions de l'Observatoire, et les menaces de bourrasques et de neiges, je ne pouvais plus rester à Paris : je suis parti.

Tous les détails fournis par la presse depuis quelques jours sur le phénomène dont la Loire est le théâtre aux environs de Saumur, dans cette belle vallée de l'Authion, avaient excité trop vivement ma curiosité. J'ai voulu voir, j'ai vu. J'ai vu le spectacle le plus étrange qu'on puisse rêver, dans les sommets des Alpes ou les déserts de la mer du Nord.

On sait ce qui s'est produit à la suite du froid rigoureux des derniers jours de décembre. Un peu en avant de Saumur, le cours de la Loire se trouve resserré par une île assez considérable, Souzay. A cet endroit le fleuve a peu de profondeur et, comme les eaux étaient basses, les grèves arrêtaient bientôt d'énormes glaçons provenant de la Vienne, qui se jette dans la Loire à trois lieues et demie de Saumur. Ces glaçons fichés dans le sable formèrent un barrage et

laissèrent accumuler tous les nouveaux blocs que les eaux charrièrent pendant plusieurs jours. Bientôt le froid souda entre eux ces glaçons heurtés, pressés, soulevés sur une longueur de dix ou douze kilomètres, sur une largeur de 500 mètres au moins, et forma une banquise épouvantable prête à se détacher et à se précipiter contre la levée, contre les ponts, les habitations, au premier dégel, avec la force de 16 ou 18 millions de mètres cubes !...

Ah ! ce n'est plus cette belle vallée qu'on a si justement appelée le jardin de la France, à la limite de la Touraine et de l'Anjou. C'est une vue de glaciers de la Suisse ou de la Norvège, et l'on me racontait qu'une famille anglaise demandait à l'hôtel si, dans tous ces obélisques, ces Cromlechs, ces aiguilles fantastiques dont quelques-unes atteignent huit ou dix mètres de hauteur, on ne pourrait pas faire bientôt la chasse aux ours !

Rien ne saurait donner une idée de l'aspect désolé qu'offre, en ce moment, cette riche contrée. Les habitants des rives de la Loire, encore tous pleins des souvenirs terribles des inondations de 1866, 1856, 1843 et 1846, attendent, avec anxiété, les heures qui s'écoulent, interrogent les vents et, à l'heure même où dans nos grandes villes du Nord tant de malheureux soupirent après le soleil et la chaleur, les paysans de l'Anjou se demandent avec inquiétude si le dégel n'est pas proche. Le dégel, c'est probablement la débâcle et ce peut être la ruine du pays. Depuis le coteau de Saint-Patrice, près Tours, jusqu'à la Pyramide, à quatre kilomètres d'Angers, la Loire est maintenue sur la rive droite par une levée de trente mètres environ à la base, et d'une douzaine de mètres sur la voie, en glacis revêtus de pierres de tuf, formant de larges empattements appuyés à leur extrémité inférieure sur deux rangs de pilotis liés entre eux par de fortes pièces de charpente. C'est une masse de terre fort considérable, dont l'idée première remonte au comte d'Anjou, Henri II Plantagenet, mais qui ne commença à être réalisée dans la forme où elle l'est aujourd'hui que vers le dix-septième siècle, après la terrible inondation de 1615 dont on a conservé mémoire dans le pays en l'appelant « le déluge de Saumur. » Eh bien ! telle est la force de résistance de la glace que récemment, lorsqu'un commencement de dégel se produisit, en quelques minutes un craquement se fit entendre, et en plusieurs endroits des blocs de glaces surgirent comme des peulvans, de l'autre côté de la levée qu'ils avaient traversée. Vous jugez quelle résistance offrirait à la banquise, charriée par les eaux, les levées et les ponts. Il ne paraît pas douteux malheureusement que le désastre ne soit imminent, et quand on songe que cette belle vallée, qui ressemble plutôt à une suite de vergers et de jardins en fleurs, fournit à ses habitants un revenu de près de dix millions de francs, on comprend les efforts inouïs faits pour éviter une telle catastrophe.

Tous ces jours derniers, au milieu des curieux qui se chiffrent par 40 ou 50,000, les ingénieurs, les soldats n'ont pas cessé de lutter contre le danger. Dans le premier moment, ce fut de la stupeur et de l'effarement, on cherchait en vain ce qu'il fallait faire, je devrais dire qu'on le cherche encore, car il n'est pas certain que les moyens employés soient efficaces. D'abord on a essayé de briser les glaces avec le canon, mais les boulets n'avaient pas une grande action sur des glaces épaisses de 8 à 10 mètres. Maintenant on essaye de la dynamite. Chaque jour les trains de la ligne d'Orléans apportent ce que le règlement leur permet de transporter de cette dangereuse matière, et déjà l'on a reçu de quoi faire sauter tout un département, près de 4,000 kilogrammes de dynamite. — Mais la dynamite gèle et il faut recouvrir à la poudre. On va essayer des torpilles.

Les pontonniers venus d'Angers travaillent depuis plusieurs jours sans relâche. Maintenant le premier régiment de génie, envoyé de Versailles, sous les ordres du capitaine Frossard, fils du général de ce nom, s'est joint à eux et aux soldats des garnisons de Tours et d'Angers. Les Sauveteurs de la Seine se tiennent prêts à toute éventualité avec leurs embarcations.

Le ministre des travaux publics a fait une visite aux lieux menacés ; on espère que M. le président Grévy ne pourra se dispenser de visiter le haut Anjou, et de prélever, à cet effet, quelques sous sur les 300,000 francs de « frais de voyage » qui lui sont alloués chaque année.

Les principaux travaux, dirigés par les ingénieurs, consistent à creuser un chenal du côté de la rive gauche du fleuve, là où la glace est moins épaisse, pour établir un courant qui puisse faciliter l'écoulement des blocs. Mais cela suffirait-il ? On craint que non. Et ce que l'on redoute aussi, c'est qu'une élévation des eaux soulève cette énorme croûte de glace affaissée sur le lit même du fleuve, à l'heure actuelle, et la précipite vers la basse Loire. Dans cette prévision, beaucoup de riverains ont déménagé, mais il en reste encore un fort grand nombre en péril, et l'on a peine à se faire à l'idée, pourtant si justement fondée, de la débâcle de la Loire dans la vallée.

J'entendais dire ici de tous côtés que jamais pareil fait ne s'était produit et que la banquise de Saumur offrait un spectacle absolument nouveau. C'est une erreur, et j'en demande bien pardon à nos confrères, qui répètent à l'envi cette assertion. Il serait plus juste de dire que c'est un fait très-rare. Mais même à la suite du grand hiver de 1830, presque tous les ouvrages d'art élevés sur le Rhin, la Seine et la Loire ressentirent les tristes effets de la débâcle.

Des ponts furent entièrement détruits, aux portes de Paris même, les ponts du Pecq et de Bezons notamment s'écroulèrent, et, près de la gare de Grenelle, une vaste et forte estacade fut renversée par les glaces. L'historien Mézeray nous rapporte qu'en 1608 il se forma sur la Saône, devant l'église de l'Observance, à Lyon, une véritable montagne de glaces. En 1854, — deux ans avant la grande inondation de 1856, où la Loire, crevant la levée à la Chapelle-Blanche, fit d'une partie de ce village un gouffre insupportable — un embarras presque pareil à celui-ci se produisit.

En 1306, déjà Dom Boquet signale de grands désastres en beaucoup de provinces de France, par suite de la débâcle des glaces. Un érudit saumurois m'a montré d'ailleurs plusieurs chroniques angevines rappelant les mêmes phénomènes à diverses époques. Ainsi, le 18 février 1684, les glaces emportèrent quatre arches des Ponts-de-Cé, près Angers.

En 1711, le 24 février, à une heure de l'après-midi, après quinze jours de glaces, la Loire rompit sa levée à l'endroit même où en 1628 Richelieu, qui s'en revenait du siège de La Rochelle, faillit périr avec une partie de la cour ; les eaux renversèrent presque toutes les maisons jusqu'à la ville de Beaufort qu'elles inondèrent. Plus tard, en 1788, la débâcle des glaces en Anjou ne dura que quatre heures et causa moins de dommages que l'année suivante lors de l'inondation du rigoureux hiver de 1789.

Pendant de longues journées on avait comme aujourd'hui redouté la débâcle des glaces. Le 18 janvier au soir, le dégel survint ; la Loire crut de deux pieds ; le lendemain 19, de 4 pieds et demi ; le 20 au matin de 10 pieds 9 pouces ; le lendemain 21, trois jours après le dégel, eut lieu la débâcle qui, par le regonflement, éleva les eaux à 4 pieds et demi au-dessus de la levée vis-à-vis du faubourg Saint-Symphorien de Tours, et causa l'inondation de la ville par le faubourg Saint-Pierre-des-Corps. Les levées furent endommagées, notamment à Amboise et à Langeais ; le 29, quatre arches des Ponts-de-Cé près Angers furent emportées par les eaux. La débâcle et une crue de 18 pieds survenues dans la Vienne débarrassèrent la Loire depuis Candés, à trois lieues au-dessus de Saumur, jusqu'à Nantes, jusqu'à la mer.

La correspondance des ingénieurs conservée aux archives départementales de Maine-et-Loire ne nous dit pas le détail des accidents et des ruines causés par cette débâcle. Mais tout laisse à prévoir qu'ils furent considérables, et il est à souhaiter que la Loire à Saumur ne voie pas son second 1789 en 1880.

JACQUES DE FONTENELLE.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 26 janvier 1880.

Les mouvements de la semaine n'ont eu qu'une faible étendue. La baisse paraît difficile ; mais, dans la voie de la hausse, on commence à rencontrer quelques obstacles, obstacles qui naissent de l'élévation même des cours des principales valeurs.

Nous ne voulons pas dire que l'on ne franchira pas les limites actuelles. La rente

3 0/0 a déjà largement dépassé les cours de 80 francs ; à une autre époque elle s'est élevée à 84 et 85 francs ; la réinscription de ces cours n'aurait rien d'insolite dans les circonstances présentes, surtout si l'on songe que les Consolidés anglais 3 0/0 se maintiennent depuis longtemps entre 95 et 98.

Dans ces derniers temps, la spéculation s'est éprise de certains fonds étrangers et des actions de plusieurs sociétés de crédit qui, jusqu'à ce jour, n'avaient eu qu'une existence effacée. Elle n'a pas été secondée efficacement par les capitaux de l'épargne dans la campagne qu'elle a entreprise sur ce groupe de valeurs. Aussi, ses engagements commencent à devenir très-lourds et il est probable que le jour où elle voudra recouvrer sa liberté d'action, elle ne pourra le faire qu'en imprimant au marché de violentes secousses.

En attendant, les cours que nous relevons aujourd'hui diffèrent peu des cours de la semaine précédente : le 3 0/0 cote 81.85 ; le 5 0/0 est à 116.70 ; l'amortissable se maintient à 83.45.

Nous retrouvons l'Italien à 80.05 ; les fonds égyptiens présentent une grande fermeté.

Les valeurs industrielles n'ont eu que peu de variations : Suez, 756 ; Gaz, 1.315.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — M. T.-A. Edison, par E. H. — Le verglas du 13 janvier, par F. Bourgeat. — Le glacier de la Loire, par R. V. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Albert Dürer dessinant le panorama d'Anvers, tableau de M. J. Neuhuys. — Les jumeaux, par H. Vernoy. — Les Belles Amies de M. de Talleyrand, par M^{me} Mary Summer (suite). — La marine d'autrefois et la marine d'aujourd'hui, par H. Vernoy. — Bulletin financier. — Les wagons-restaurants, en Angleterre, par R. B. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : M. Thomas Edison. — Le verglas à Paris : sortie du Théâtre-Français, le 13 janvier. — Le glacier de la Loire : Fuite des habitants de l'île de Souzay, près de Saumur. — Albert Dürer dessinant le panorama d'Anvers, 1520, d'après le tableau de M. J. Neuhuys. — Les jumeaux. — La marine d'autrefois et la marine d'aujourd'hui : vaisseau à trois-ponts et bateau-torpille. — Les wagons-restaurants, en Angleterre (deux gravures). — Rébus.

Abonnements (Paris et départements). 4 an, 22 fr. ; 6 mois, 11 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Marché de Saumur du 24 Janvier.

Blé de semence.	—	—	Huile de noix. 50	120	—
Blé nouv. (Ph.).	26	—	Huile chene. 50	—	—
Froment (Ph.) 77	26	—	Graine tréfle 50	—	—
Halle, moy. 74	23	75	— Luzerne 50	—	—
Seigle	75	13	Foin (dr. c.) 780	85	—
Orges	65	15	Luzerne — 780	75	—
Avoine ch. bar. 50	11	—	Paille — 780	55	—
Fèves	75	15	Amandes . . . 50	—	—
Pois blancs.	80	45	Cire jaune. . . 50	190	—
— rouges.	80	34	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Graine de lin. 70	—	—	qualité (52 k. 500)	47	—
Chenevis	50	17	2 ^e	—	43
Farine, culas. 157	74	—	3 ^e	—	38

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hecl. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité 125 à 150
Id. 1877.	2 ^e id. » à 110
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id. » à 110
Id. 1877.	2 ^e id. » à 100
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id. » à 110
Id. 1877.	2 ^e id. » à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id. » à 100
Id. 1877.	2 ^e id. » à 100
La Vienne. 1877.	1 ^{re} id. » à 90
ROUGES (2 hecl. 20).	
Souzay et environs, 1877	» à 150
Id. 1878	» à 150
Champigny, 1878	1 ^{re} qualité » à 215
Id. 1877	2 ^e id. » à 150
Id. 1877	1 ^{re} id. » à »
Id. 1877	2 ^e id. » à »
Varrains, 1877	» à »
Varrains, 1878	» à »
Beorgueil, 1878	1 ^{re} qualité » à 160
Id.	2 ^e id. » à 150
Id. 1877	1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1878	» à 150
Id. 1877	» à »
Chinon, 1878	1 ^{re} id. » à 150
Id.	2 ^e id. » à 140
Id. 1877	1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »

M^{me} BERTHE, la sonnambule du Journal du Magnétisme (fondé par le baron du Potelet, 22^e année ; 6 fr. par an ; le n^o 25 cent.). Célèbre pour le traitement des MALADIES. Consult. par correspondance, 3, rue Monthabor, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendus sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques. Même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TAPIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	
8 10 —		10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.	
4 55 —		6 15 soir.
7 40 —	11 35 —	8 15 —

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.
12 15 soir.	5 14 —	6 25 —
6 45 —	10 22 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	05		Crédit Foncier colonial	300			Canal de Suez	736	25	
3 % amortissable	83	60		Crédit Foncier, act. 500 f.	1110			Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	114	25		Obligations foncières 1877	267	20		Société autrichienne	387	50	
5 %	116	70		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	720	1	25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	513			Crédit Mobilier	637	50		Orléans	384		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	540			Crédit foncier d'Autriche	771	25	1	Paris-Lyon-Méditerranée	381	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515			Est	713			Est	381		
— 1865, 4 %	532	30		Paris-Lyon-Méditerranée	1167	50		Nord	386		
— 1869, 3 %	408			Midi	663			Nord-Ouest	381	50	
— 1871, 3 %	398			Nord	1496	25		Midi	381	25	
— 1875, 4 %	524	30		Orléans	1167	50		Paris (Grande Ceinture)	387		
— 1876, 4 %	521			Ouest	778	75		Paris-Bourbonnais	383		
Banque de France	3930			Compagnie parisienne du Gaz	1315			Canal de Suez	567	50	
Comptoir d'escompte	900			C. gén. Transatlantique	690						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir, omnibus-mixte.
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA PROPRIÉTÉ
DES
ROCHEREAUX

Située commune de La Breille, canton et arrondissement de Saumur.

Cent quatorze hectares, se tenant, en landes et sapinières pour la majeure partie, deux étangs empoisonnés.

Très-belle chasse. S'adresser, pour traiter, audit M^e GIRAULT. (24)

A VENDRE
A PRÈS DE 8 0/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle. Elle comprend: deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit: 2,532 fr. — Prix: 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER
PRÉSENTMENT

ou pour la Saint-Jean.
UNE MAISON

Composée de six pièces, autrefois occupée par M. Petit, ancien liquoriste, située au coteau Charrier, joignant le chalet de MM. Mayaud. S'adresser à M. AUBIN. (491)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1880,
UNE MAISON
Comprenant deux corps de bâtiments.

Sur la rue, au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger; au premier, salon, deux chambres, mansardes et greniers;

Sur le jardin, salon, salle à manger et vestibule; au premier, quatre chambres à coucher;

Jardin, pompe, lieux d'aisances, deux belles caves;

Un autre bâtiment dans le jardin, pouvant être converti en un vaste appartement.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, ou à M^e FILLOLEAU. (19)

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un clerc pouvant faire tous les actes courants. (25)

ON DEMANDE une jeune demoiselle sachant bien faire les modes. Donner de bonnes références et s'adresser, par correspondance, à M^e PELLETIER (modes et lingerie), rue du Soleil-d'Or, à Chartres (Eure-et-Loir). (30)

M. GABORIT, boulanger à la Croix-Verte, demande un apprenti.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, Succ^r, ÉDITEUR
33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS
jusqu'à cent francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 100 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix: 425 fr., payables 20 fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL moderne, par Dupouy. 40 cartes double in-folio. Prix: 90 fr.

TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE par HENRI GÉRARD et REVUEL. 4 beaux vol. gr. in-8. dont 2 vol. Atlas cont. 302 planches magnifiques coloriées. Prix: 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.

TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DUPUIS et HENRI GÉRARD. 6 beaux vol. grand in-8. dont 3 Atlas contenant 150 planches magnific. color. 200 fr., payab. 20 fr. par 3 mois.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préventive. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.



LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Vient de paraître:

LA FOI
SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ
Par M. l'abbé MÉRIT,
Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8. — Prix: 6 francs.
Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vous par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le